

REPUBLIQUE DU BENIN

DECRET N° 2008-~~668~~ DU ~~4~~ DECEMBRE 2008

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chargeant Monsieur Christophe Kint AGUIAR, Ministre
du Travail et de la Fonction Publique, de l'intérim de
Monsieur François Adébayo ABIOLA, Ministre de
L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le Décret N° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement,

DECRETE

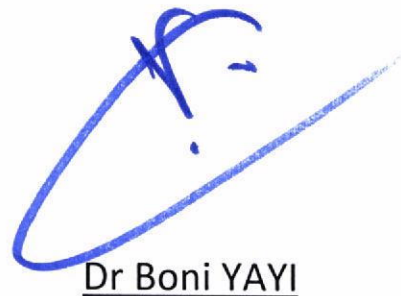
Article 1^{er} : Pour compter du lundi 08 décembre, Monsieur Christophe Kint AGUIAR, Ministre du
Travail et de la Fonction Publique, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique, Monsieur François Adébayo ABIOLA, pendant son
absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 décembre 2008

Le Président de la République,

Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI